



Doc. 12586

13 avril 2011

Renforcer les procédures de sélection des experts des mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe

Proposition de résolution

déposée par M. Boriss CILEVIČS et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

L'Assemblée parlementaire souligne l'importance des travaux des mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe, notamment le Comité européen pour la prévention de la torture (CPT), la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, le Groupe d'Etats contre la Corruption (GRECO), la Charte sociale européenne, le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA), le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) et la Conférence des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme.

Conformément aux Conventions et Statuts respectifs, les membres devraient être choisis uniquement pour leur compétence et leur expérience en la matière. Une procédure de sélection minutieuse des experts est par conséquent essentielle pour que les mécanismes de suivi puissent maintenir leurs activités à un haut niveau de qualité.

L'Assemblée rappelle que le Comité des Ministres a récemment mis en place un panel consultatif d'experts sur les candidats à l'élection de juges à la Cour européenne des droits de l'homme, qui formule auprès des Etats Parties à la Convention européenne des droits de l'homme – avant que ces derniers ne transmettent les listes des candidats à l'Assemblée – des avis sur la question de savoir si les candidats à l'élection de juge remplissent les critères prévus par la Convention.

Conformément à un tel esprit de plus grande transparence et en vue de renforcer la qualité d'expertise des mécanismes de suivi, un exercice d'évaluation devrait également être réalisé pour les mécanismes de suivi. L'Assemblée décide par conséquent d'étudier la question de la sélection des membres des mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC
ANDERSON Donald, Royaume-Uni, SOC
BARNETT Doris, Allemagne, SOC
BEMELMANS-VIDEC Marie-Louise, Pays-Bas, PPE/DC
BENTON Joe, Royaume-Uni, SOC
ČIGĀNE Lolita, Lettonie, PPE/DC
CONDE Agustín, Espagne, PPE/DC
CONNARTY Michael, Royaume-Uni, SOC
DAVIES Geraint, Royaume-Uni, SOC
DÍAZ TEJERA Arcadio, Espagne, SOC
DOBBIN Jim, Royaume-Uni, SOC
FERIĆ-VAC Mirjana, Croatie, SOC
GARDETTO Jean-Charles, Monaco, PPE/DC
HERKEL Andres, Estonie, PPE/DC
LYDEKA Arminas, Lituanie, ADLE
MARTY Dick, Suisse, ADLE
MEALE Alan, Royaume-Uni, SOC
OMTZIGT Pieter, Pays-Bas, PPE/DC
PAPADIMITRIOU Elsa, Grèce, PPE/DC
PETRESCO Grigore, République de Moldova, GUE
POPESCU Ivan, Ukraine, SOC
POURBAIX-LUNDIN Marietta, de, Suède, PPE/DC
SAAR Indrek, Estonie, SOC
SHERIDAN Jim, Royaume-Uni, SOC
STOILOV Yanaki, Bulgarie, SOC
STRÄSSER Christoph, Allemagne, SOC
TOMLINSON John E., Royaume-Uni, SOC
TOSHEV Latchezar, Bulgarie, PPE/DC
VAREIKIS Egidijus, Lituanie, PPE/DC
VUČKOVIĆ Nataša, Serbie, SOC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste